



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

RD404 - Remplacement du pont de Sourribes - PR3+765 - Commune de Sourribes

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Département des Alpes de Haute Provence

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BARREILLE

Prénom(s)

ELIANE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10)	Suppression frayères > 200 m ² IOTA (autorisation) : 3.1.1.0 et 3.1.5.0 IOTA (Déclaration) : 3.1.2.0, 3.1.3.0 et 3.1.4.0

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet départemental concerne le remplacement du pont existant à voie unique et 3 travées (deux piles en rivière), seul accès au village de Sourribes. Il sera remplacé par un pont à double sens de circulation avec un cheminement piétonnier sécurisé d'une seule travée (suppression des piles en rivière). Le projet nécessite l'interruption de la circulation et il est donc nécessaire de réaliser une déviation pour assurer la desserte du village. Le projet comprend également la démolition du pont existant.

La RD404 et le pont sont la seule infrastructure pour desservir le village de Sourribes. Le trafic est estimé à 417 véhicules/jour. Il est soumis à limitation stricte, sans dérogation, de 19T, contraignant notamment les exploitations agricoles et forestières dans leur fonctionnement.

L'ouvrage actuel fait l'objet d'inspections tous les trois ans. Depuis 2014, il est classé en 3 US. Cette note de 3US implique : un ouvrage dont la structure est gravement altérée qui nécessite des travaux de réparation urgents liés à l'insuffisance de capacité portante de l'ouvrage ou à la rapidité d'évolution des désordres pouvant y conduire à brève échéance. Les travaux de réparation nécessaires à la remise en état de l'ouvrage sont importants, coûteux et techniquement difficile à mettre en œuvre au regard du type d'ouvrage. (Poutres précontraintes par câbles)

4.2 Objectifs du projet

En considération de l'état du pont actuel, la pérennité de l'ouvrage est engagée et nécessite son remplacement.

Les objectifs du projet sont donc multiples :

- assurer la continuité de la desserte de Sourribes lors de la reconstruction du pont avec la création d'une déviation,
- permettre le franchissement de la rivière Le Vançon en sécurité par les usagers de la RD404,
- permettre le développement économique des exploitations agricoles et forestières.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le commencement des travaux est prévu en août 2025 pour une durée de 17 mois en continu.

PHASE 1 : Installation de chantier et mise en œuvre de la déviation :

- o Création de l'accès à la zone d'installation de chantier et aménagement de celle-ci,
- o Aménagement de la déviation depuis la rive gauche vers la rive droite – Pose des buses dans l'eau (après une pêche électrique) et remblaiement. La déviation bidirectionnelle ne sera pas revêtue.

PHASE 2 : Déconstruction du pont actuel (décrit dans le chapitre 4.3.2)

PHASE 3 : Construction du nouvel ouvrage :

- o • Réalisation des fondations superficielles de la culée C3 par pieux ou remblais béton et mise en place d'une protection des fondations en béton,
- o Construction de la culée C0, en berge gauche. La culée C0 reposera sur la roche mère. Aucune protection de fondation ne sera réalisée,
- o Pose des poutres métalliques à l'aide de deux grues. Un étayage temporaire de part et d'autre du chenal central est envisagé,
- o Pose des entretoises entre poutres,
- o Pose des éléments préfabriqués de tablier et clavage,
- o Réalisation des superstructures,
- o Repliement du chantier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

PHASE 2 : Déconstruction du pont actuel :

- o Création d'une piste d'accès en rive droite jusqu'au pont,
- o Déconstruction de la travée centrale,
- o Déconstruction de la travée rive droite,
- o Déconstruction de la culée rive droite (C3) et de la pile rive droite (P2),
- o Évacuation des matériaux issus de la déconstruction,
- o Création à sec d'un chenal central entre P1 et P2,
- o Aménagement de l'accès rive gauche vers le Vançon depuis la zone d'installation de chantier,
- o Réalisation d'une pêche électrique de sauvetage et chenalisation du Vançon, (surface d'assèchement = 1150 m²)
- o Aménagement d'une plateforme de travail en rive gauche dans le lit du Vançon,
- o Déconstruction de la travée rive gauche,
- o Déconstruction de la pile P1 et de la culée C0
- o Évacuation des matériaux issus de la déconstruction.

PHASE EXPLOITATION :

Le projet n'aura pas d'incidences sur le trafic, puisque son objectif n'est pas l'augmentation du trafic mais de permettre le franchissement sécurisé du Vançon par l'ensemble des usagers de la RD404. De plus, le nouvel ouvrage améliore le fonctionnement hydraulique et hydromorphologique du cours d'eau (suppression des deux appuis en rivière / augmentation de l'ouverture de l'ouvrage) et permet de répondre aux contraintes du schéma routier départemental.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- autorisation au titre de la loi sur l'eau pour les rubriques 3.1.1.0 et 3.1.5.0
- déclaration au titre de la loi sur l'eau pour les rubriques : 3.1.2.0, 3.1.3.0 et 3.1.4.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de franchissement du cours d'eau du nouvel ouvrage	59 m
Largeur de l'ouvrage (dont chaussée)	6.90 m (4.50 m)
Longueur de la déviation (dont franchissement du cours d'eau)	132 m (65 m)
Largeur de la déviation (dont chaussée)	6.50 m (4.50 m)
Emprise du projet (Installation, accès, chantier et déviation)	6 800 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Sourribes (parcelles A0217, B0035, D0038 et D0108)
Détail des parcelles en annexe 8

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Sourribes : PLU - Zonages : U (zone équipée et agglomérée correspondant au centre ancien) / N (zone équipée ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages ..)

^[i] Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sourribes est classée en zone de montagne (zonage urbanisme)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement existe au niveau départemental. La zone projet n'est pas concernée par le Plan Bruit car la population est inférieure à 100 000 habitants et le trafic inférieur à 3M de véhicules (417 véhicules/jour)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	04CEEP0149 - Vançon TI - Volonne-Sourribes
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Sourribes n'est pas couverte par un PPRN d'après le site de la Préfecture des Alpes de Haute Provence
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bassin versant du Vançon est classé en Zone de Répartition des Eaux suite à la confirmation du déficit quantitatif par les résultats de l'étude d'évaluation des volumes prélevables.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, particulièrement la déviation, se situe à proximité immédiate du champ captant de Sourribes localisé à l'amont du projet. L'ARS 04 a été contactée en janvier 2024 pour recueillir son avis sur la déviation routière provisoire et la réalisation des travaux. La totalité du chantier se déroulera en dehors des périmètres de protection immédiate et rapprochée du champ captant conformément à l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZSC FR9301589 - La Durance à 2.70 km à l'aval ZPS FR9312003 - La Durance à 2.70 km à l'aval
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de fouille du chantier (protections de la culée C3 en rive droite, déviation, raccordement de la RD404) seront évacués vers un centre de traitement agréé. Il représente un volume d'environ 200 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de la déviation nécessitera l'apport de 800 m3 de graves non traitées. Elles seront retirées et évacuées à l'issue du chantier. Les raccordements du pont nécessiteront 550 m3 de GNT.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux nécessaires à la réalisation de la déviation et des raccordements seront issus d'extraction de carrière.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite ni forage, ni de terrassements profonds qui pourraient avoir une incidence sur les ressources en eau. Si des pieux sont nécessaires pour soutenir la fondation de la culée en rive droite, ils auront une profondeur de 10 m et seront situés à 130 m à l'aval du champ captant en rive gauche.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera la destruction de 2 800 m ² de la ripisylve du Vançon pour permettre l'accès aux différentes parties de l'ouvrage et l'évolution des engins, notamment lors de la mise en place des poutres métalliques.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet occupera des espaces naturels qui seront remis en état à l'issue des travaux. En phase exploitation, le projet améliorera le fonctionnement hydraulique du site avec la suppression des deux appuis en rivière et restaurera le fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risques miniers : Mines (sur la commune) (source : DDRM des Alpes de Haute Provence)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation Exposition au retrait/gonflement des argiles Séisme : Moyen Feu de forêt : Important (source : DDRM des Alpes de Haute Provence)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La proximité de la déviation avec le champ captant pourrait engendrer une pollution en exploitation ou en cas d'accident. Des mesures sont détaillées dans l'annexe 9.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de trafics supplémentaires, hormis le trafic des véhicules de chantier nécessaire à sa réalisation.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera du bruit lors de sa réalisation par les engins de chantier. Cette nuisance sera ponctuelle en fonction des phases de chantier et limitée dans le temps (durée maximum de 15 mois)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certaines phases du chantier (forage des pieux, compactage) engendreront des vibrations. Des mesures sont détaillées dans l'annexe 9.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ruissellements chroniques liés au trafic routier et rejets de sels de déverglaçage en phase exploitation comme actuellement.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Milieu naturel (bas côtés routiers et Vançon)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terrassements (déblais et graves) : 1 000 m ³ Déconstruction pont (béton, maçonnerie, plastique, métal) : non estimé - Diagnostic à venir pour détection de déchets dangereux (amiante, plomb, HAP) : si présence les procédures mises en oeuvre et le suivi seront conformes à la réglementation. L'ensemble des déchets du chantier seront triés et évacués vers un centre de traitement agréé.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que situé hors zones de protection l'ouvrage bénéficiera d'un traitement architectural pour s'intégrer au mieux au sein du tissu urbain du village de Sourribes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouvel ouvrage permettra le franchissement du Vançon par les convois agricoles et forestiers.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerné - Aucune évaluation des incidences sur l'environnement n'a été réalisée au titre d'autres législation.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

CF annexe 9

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet remplace en lieu et place le pont actuel. Il permet d'augmenter la section hydraulique pour une crue centennale et supprime 2 appuis en rivière. De plus, les mesures prises en phases chantier, exploitation, déconstruction et remise en état permettront de limiter les impacts environnementaux du projet.

L'ensemble des éléments décrits ci-dessus limitant les impacts du projet et sa durée temporaire permettent au projet de ne pas être soumis à évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Plan parcellaire	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Caractéristiques du projet et mesures destinées à éviter ou réduire les impacts	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Etat initial et Inventaires écologiques du site	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 - Etude hydraulique	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 12 - Avis ARS04	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom CARLIER

Prénom BRUNO

Qualité du signataire DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

À DIGNE LES BAINS

Fait le 23/02/2024



Signature du (des) demandeur(s)

